

Comité national de suivi du Fonds social européen du 10 mars 2022

Participants : DGEFP – SDEI, Régions de France, DGOM, Commission européenne, ANCT, SGAE, ministères, Départements de France, AVE, Conseils régionaux, Conseils départementaux, Pôle emploi, Avise, autres organismes intermédiaires, partenaires sociaux, réseau DREETS et DEETS (Métropole et DOM), SGAR, secteur associatif

SUJET	INTERVENANT
Propos introductifs	<ul style="list-style-type: none"> - Bruno Lucas, Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle - Jules Nyssen, Délégué général de Régions de France - Isabelle Richard, sous-directrice des politiques publiques à la Direction générale des Outre-mer - Jiri Plecity, chef de l'unité France à la Commission européenne
Calendrier	Malissa Marseille, sous-directrice Europe et International à la DGEFP
Architecture de gestion	Malissa Marseille, sous-directrice Europe et International à la DGEFP
Présentation des programmes nationaux FSE+ et FTJ (contenu et dotations financières)	<ul style="list-style-type: none"> - Jocelyn Vidon-Buthion, chef de la mission Appui au déploiement des programmes - Julien Frey, adjoint au chef de la mission Appui au déploiement des programmes
Présentation du cadre de performance des programmes nationaux FSE+ et FTJ	Béatrice Eveno, responsable de l'évaluation et du suivi de la performance du FSE à la Sous-direction Europe et International
<i>Echanges avec les participants</i>	

Propos introductifs

Bruno LUCAS, Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) au ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, indique que le comité national de suivi (CNS) sera centré sur la présentation des deux programmes nationaux FSE+ et FTJ de la programmation 2021-2027. Alors que le dépôt officiel des programmes auprès de la Commission européenne doit avoir lieu avant le 17 mars 2022, ce CNS vient clôturer une période intense et riche de concertation débutée en novembre 2019 avec l'ensemble du partenariat.

Depuis la diffusion de la version 4 du programme national FSE+ en juillet dernier, seulement deux évolutions importantes sont intervenues. D'une part, une priorité relative à l'allocation spécifique dédiée aux régions ultrapériphériques (RUP) a été insérée au sein du programme national FSE+. D'autre part, le Fonds de transition juste (FTJ) fait désormais l'objet d'un programme national distinct du FSE+. Le FTJ vise à faire face aux conséquences sociales et économiques de la transition vers une économie neutre en carbone. Ce nouveau programme fournit un cadre général à l'intervention territoriale de l'Etat sur le volet emploi/compétences. Les plans territoriaux de transition juste, résultats d'un travail de coordination entre les services de l'Etat et les Conseils régionaux, seront annexés à ce programme national au fur et à mesure de leur validation par la Commission.

Compte-tenu de la crise sanitaire, le démarrage de la programmation 2021-2027 a certes pris du retard, mais doit s'articuler avec la fin de programmation 2014-2020, et les fonds supplémentaires fournis par « Next generation EU » (NGUE), de manière à s'assurer que les besoins sont couverts et garantir une consommation optimale des crédits européens.

Le programme opérationnel national FSE a ainsi été modifié à l'automne 2021 pour intégrer un nouvel axe REACT-EU. Dans ce cadre, 150 millions d'euros sont consacrés à l'inclusion en 2022, avec une priorité donnée à l'accompagnement global mis en œuvre par les Départements.

Afin d'assurer une consommation optimale des crédits « classiques » du FSE 2014-2020, il a été décidé de permettre l'utilisation des reliquats de crédits et de prolonger la programmation et la réalisation des dépenses après le 31 décembre 2021. Cette possibilité concerne les autorités de gestion déléguées et les organismes intermédiaires sur l'ensemble du champ du programme opérationnel national (PON) FSE « emploi et inclusion ».

Les services gestionnaires devront veiller à ce que le volume de dossiers en réalisation après le 30 juin 2023 soit compatible avec leurs capacités de traitement et celles des autorités de certification. En effet, le calendrier de clôture de la programmation 2014-2020 n'a pas évolué, et le dernier appel de fonds est prévu à la fin du premier trimestre 2024.

Le programme national (PN) FSE+ piloté par la DGEFP sera doté d'environ 4 milliards d'euros ce qui représente une baisse d'environ 10% par rapport à la période actuelle, si on intègre le PON FSE « emploi et inclusion », le PON IEJ et les PO pilotés par les préfetures en Outre-mer. Les enveloppes déconcentrées du PN FSE+, représentant environ 2,58 milliards d'euros au total, ont été notifiées aux Préfets de région fin octobre 2021. Le principe retenu est une reconduction des enveloppes de la programmation 2014-2020 à laquelle est appliquée de façon uniforme la baisse de 11,2 % de la part du volet déconcentré en métropole. Cela répond à la fois à la baisse globale des crédits et à la recentralisation d'une part du financement par le FSE+.

L'envoi des programmes à la Commission européenne va permettre d'enclencher les dernières étapes du lancement de la programmation : dépôt des demandes de subvention globale et lancement des premiers appels à projets. A ce titre, il convient de souligner l'ouverture le 4 mars 2022 du système d'information « Ma Démarche FSE+ » pour les services gestionnaires.

Jules NYSSSEN, Délégué général de Régions de France, indique qu'il intervient exceptionnellement en lieu et place d'un vice-président à ce CNS. **Jules Nyssen** se félicite du travail de coordination des différents acteurs impliqués dans la gestion du FSE pour œuvrer dans le sens de l'intérêt général. Le travail d'articulation s'opère au niveau national, mais aussi dans les territoires.

La conclusion d'un accord local de lignes de partage dans chaque région entre les Préfets et les Conseils régionaux souligne la complémentarité des interventions de chacun dans les territoires. A titre d'exemple, les Régions soutiennent la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et l'Etat, via le programme national FSE+, vient en soutien de celle des actifs occupés.

Les programmes régionaux FSE+ portent sur les compétences régionales : la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, l'orientation pour les jeunes et tout au long de la vie, les formations sanitaires et sociales (fortement mobilisées actuellement) et la création d'entreprise en complément du soutien du FEDER.

A l'instar des autres autorités de gestion, les Conseils régionaux sont particulièrement vigilants pour achever la programmation 2014-2020 et mobilisés sur REACT-EU.

Si **Jules NYSSSEN** se félicite de la validation par la Commission européenne des six régions éligibles au FTJ, il souligne que des précisions sur la mobilisation de ce fonds sont nécessaires. Le FTJ, de par son objectif

de réduction des impacts socio-économiques de la transition vers une économie neutre en carbone, est un fonds bien identifié et attendu. Son lancement ne saurait tarder en raison de son importance.

Isabelle Richard, sous-directrice des politiques publiques à la Direction générale des Outre-mer, se félicite de l'intégration d'une priorité dédiée à l'allocation spécifique RUP dans le cadre du PN FSE+, résultat d'un travail conjoint entre la DGEFP, la DGOM et les départements et régions d'Outre-mer.

Sur la programmation 2021-2027, environ 1,2 milliard d'euros de FSE+ sont destinés aux départements et régions d'Outre-mer. Ces crédits permettront notamment de financer des opérations en faveur de la jeunesse dans les régions ultrapériphériques, même si les problématiques diffèrent selon les territoires. La récente crise sociale dans les Antilles renforce la prise de conscience collective du travail à mener. Les Départements et Régions d'Outre-mer, conscients du défi que représente le pilotage des dépenses, devront assurer une consommation optimale et maîtrisée des crédits européens.

Les Départements et Régions d'Outre-mer participent également à la reprise résiliente et solidaire face aux dommages engendrés par la crise sanitaire, en particulier avec REACT-EU qui représente 322 millions d'euros en 2021. Une nouvelle tranche REACT-EU de 100 millions d'euros est attendue en 2022.

Les Outre-mer poursuivent trois ambitions fortes sur la programmation 2021-2027 :

- Le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS), qui a déjà obtenu de bons résultats sur 2014-2020, avec des initiatives reconnues par la Commission européenne comme la chambre régionale de l'ESS à Mayotte ;
- Le soutien à l'aide alimentaire, dans la mesure où la sous-nutrition et la malnutrition persistent, à Mayotte par exemple ;
- Le bon usage de l'allocation spécifique RUP, qui est une nouveauté et une spécificité pour l'Outre-mer (correspondant à 10 € par an et par habitant), devra démontrer son intérêt. Le travail se poursuit sur le périmètre de l'allocation et ses modalités de mise en œuvre. Dans ce cadre, le financement de la mobilité des jeunes et étudiants est une piste intéressante.

Dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, un document de position commune a été adopté le 19 janvier 2022 par les trois Etats membres qui comptent des RUP et les 9 présidents des RUP. Ce document reprend les axes de travail sur le FSE+ et les ambitions communes aux RUP. Ce document a été présenté à la Commission européenne, qui a prévu de publier sa nouvelle stratégie à l'égard des RUP le 11 mai 2022.

Enfin, un sommet sur les questions sociales dans les RUP sera organisé en Martinique en novembre 2022 et concernera en particulier les sujets de la jeunesse, de l'insertion et de la cohésion sociale. L'évènement sera adossé à la conférence des présidents des RUP.

Jiri Plecity, chef de l'unité France à la Commission européenne, rappelle le contexte européen de ce comité national de suivi avec le lancement il y a un an du plan d'action destiné à mettre en œuvre les orientations du socle européen des droits sociaux. Lors d'un sommet au printemps 2021, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés sur des cibles à atteindre en 2030, qui pourront bénéficier de la politique de cohésion, et notamment du FSE+. Le Conseil des ministres de l'emploi du 14 mars 2022 sera l'occasion d'aborder la déclinaison des cibles au niveau national.

Jiri Plecity souligne que l'actualité est aujourd'hui marquée par le passage d'une crise à une autre : à la crise sanitaire vient s'ajouter une nouvelle crise liée à l'invasion russe en Ukraine et l'arrivée massive de réfugiés d'Ukraine dans l'Union européenne. Pour pallier les effets de la crise sanitaire, la Commission européenne avait d'abord adopté CRII, puis « NGUE ». Plus de 720 milliards d'euros, dont 50 milliards pour REACT-EU, sont en cours de déploiement en faveur de la relance et de la résilience. Aujourd'hui, de nouvelles mesures sont en cours de discussions afin de permettre aux Etats membres de mobiliser les

crédits encore disponibles sur la programmation 2014-2020 pour venir en aide aux réfugiés et déplacés d'Ukraine :

- La possibilité de continuer à utiliser un taux de cofinancement de 100% pour l'année comptable 2021-2022 ;
- La possibilité de considérer une éligibilité rétroactive au 24 février 2022 pour les dépenses liées aux défis de la crise migratoire née de l'attaque de l'Ukraine ;
- La possibilité d'utiliser n'importe lequel des fonds entre le FEDER et le FSE en faveur des réfugiés ukrainiens (même si les actions seraient normalement éligibles à l'autre fonds).

Jiri Plecicy salue la bonne performance de la France sur la programmation 2014-2020, qui dépasse largement la moyenne de l'Union européenne concernant les engagements, et le volume des dépenses à rembourser déposé par les bénéficiaires, même s'il reste encore du chemin à parcourir jusqu'à la clôture : environ 25% des crédits restent à déclarer par les bénéficiaires et la moitié de l'enveloppe du FSE alloué à la France doit encore faire l'objet d'une demande de remboursement à la Commission d'ici mi-2024. Mais quand on voit les premiers résultats des évaluations, on voit que c'est un travail qui en vaut la peine. Les résultats des évaluations démontrent l'intérêt du FSE avec 4,5 millions de participants aux opérations (demandeurs d'emploi, inactifs, jeunes, actifs, occupés, etc.).

L'objectif de la France est de poursuivre cette trajectoire pour la programmation 2021-2027, malgré le retard pris au lancement en raison de la crise sanitaire. La Commission européenne confirme que les orientations prises dans les projets de programme sont en accord avec les priorités identifiées dans les recommandations pour la France, notamment envers les jeunes et les personnes les plus éloignées de l'emploi. Ces orientations permettent au FSE+ d'être complémentaire avec la mobilisation des crédits nationaux et avec le plan de relance.

La Commission salue aussi l'attention spécifique portée aux territoires d'outre-mer. L'importance et la visibilité du soutien apporté par les fonds européens à ces territoires, y compris grâce à une allocation spécifique, est l'expression même du fondement de cette politique – promouvoir la cohésion des territoires et soutenir ceux qui en ont le plus besoin.

Enfin, le FTJ est une opportunité face au défi majeur que représente la transition climatique. A ce stade, la programmation FTJ n'est pas aussi avancée que le FSE+, mais les travaux se poursuivent à tous les niveaux. Dans ce cadre, les plans territoriaux de transition juste sont des documents essentiels.

Calendrier

Malissa Marseille, sous-directrice Europe et International à la DGEFP, rappelle que l'Accord de partenariat avec la Commission européenne a été soumis par l'ANCT, autorité nationale de coordination des fonds structurels, le 17 décembre 2021. L'ensemble des programmes français doivent réglementairement faire l'objet d'une première soumission avant le 17 mars 2022.

Fin 2021, les services de l'Etat ont défini une ventilation des crédits notifiés par priorité en tenant compte notamment des concentrations thématiques en faveur des actions d'inclusion et de l'emploi des jeunes. Les travaux sur la ventilation des crédits par objectifs spécifiques sont en cours de finalisation, ainsi que les concertations sur les montants délégués aux organismes intermédiaires et le champ d'intervention couvert par les subventions globales.

Les travaux sur les accords locaux de ligne de partage, conjointement menés entre les services de l'Etat et les Régions, sont par ailleurs en cours de finalisation.

Le lancement opérationnel des programmes pourra démarrer par étapes à partir de cette date. La programmation effective des opérations cofinancées sera possible lorsque les programmes seront validés. Cela dit, les appels à projets pourront être validés et publiés dès la réception d'un retour de la Commission sur les programmes soumis.

La période 2021-2023 est une période complexe compte-tenu de la superposition de la fin de gestion du programme opérationnel national 2014-2020, de la mise en œuvre des crédits REACT-EU, du Fonds de relance et de résilience et du lancement des programmes 2021-2027.

Architecture de gestion

Malissa Marseille précise que la DGEFP est autorité de gestion de deux programmes nationaux : le FSE+ doté de 4 007 millions d'euros et du FTJ doté de 309 millions d'euros sur la programmation 2021-2027. La DGEFP assure aussi la coordination du FSE en France, représentant 6 675 millions d'euros au total. En complément des programmes déjà mentionnés, le FSE+ rassemble les 17 programmes FEDER-FSE+ gérés par les Conseils régionaux ou Collectivités territoriales uniques pour environ 35% de l'enveloppe nationale, et le programme national « FSE+ - soutien européen à l'aide alimentaire », prenant la suite du FEAD, et géré par le ministère de la Santé et des Solidarités, pour un montant de 585 millions d'euros.

Afin d'assurer la coordination et la complémentarité des crédits européens, des accords locaux de ligne de partage visant à détailler la répartition des périmètres d'intervention entre autorités de gestion sur le FSE+ seront annexés aux programmes nationaux comme régionaux. De même, des lignes de partage avec les autres fonds européens (FSE+ aide alimentaire, FEADER, FEAMP, FAMI et FEM) ont été définies.

Environ 65% des crédits du PN FSE+ seront gérés au niveau déconcentré. La majorité de ces crédits devrait être déléguée en gestion à des organismes intermédiaires (OI) territoriaux. La délégation de gestion devrait concerner principalement la priorité 1 dédiée à l'insertion et à la lutte contre la pauvreté, même si une extension, à enveloppe constante, à d'autres priorités du programme, notamment celle consacrée aux jeunes, n'est pas exclue. Au niveau déconcentré, les OI, bénéficiant d'une délégation de gestion pour la période 2014-2020 et qui ont souhaité être reconduits, le seront. Les conventionnements des OI sur 2021-2027 pourront être lancés dès le printemps 2022. Le nombre d'OI devrait rester stable par rapport à la période précédente.

En Outre-mer, l'une des principales évolutions de l'organisation de la gestion est le regroupement de l'ensemble des programmes FSE Etat (gérés par les Préfectures sur 2014-2020) au sein d'un même programme national couvrant la métropole et l'Outre-mer. Les crédits consacrés à l'Outre-mer représenteront près de 20 % du PN FSE+. En conséquence, les dispositifs et opérateurs nationaux et inter-DM, auparavant conventionnés séparément sur chaque territoire, seront conventionnés au volet central du PN FSE+. Chaque territoire sera toutefois doté d'un Document stratégique régional de mise en œuvre (DSRMO) permettant de décliner les objectifs territoriaux du programme en lien avec les stratégies de développement territorial. Environ 100 millions d'euros de crédits du PN FSE+ correspondent à l'allocation spécifique RUP, et seront principalement mis en œuvre dans le cadre d'une priorité dédiée aux enjeux spécifiques ultramarins.

Présentation des programmes nationaux FSE+ et FTJ (contenu et dotations financières)

Voir la présentation diffusée en séance

Présentation du cadre de performance des programmes nationaux FSE+ et FTJ

Voir la présentation diffusée en séance

Intervention des participants

Stéphanie THIEYRE, Conseillère départementale des Yvelines et représentante des Départements de France, indique que les Départements sont pleinement investis depuis le début de la concertation et se

félicite de ce point d'étape sur le programme national FSE+, même si des inquiétudes demeurent en raison du retard pris dans le lancement de cette nouvelle programmation. Le contexte sanitaire et international souligne l'importance des moyens nécessaires pour le déploiement des compétences des Départements envers les publics les plus fragiles. Le FSE+ représente en ce sens un outil fondamental. Ce nouveau programme national FSE+ doit s'inscrire pleinement dans les compétences locales, notamment envers les jeunes.

Les Départements sont en capacité de rendre éligibles des actions sur les priorités du programme qui leur sont dédiés, en particulier les priorités 1 et 2. La plus grande ouverture possible doit prévaloir pour positionner des actions des Départements dans les domaines de l'inclusion et envers les jeunes. Les Départements concourent en effet aux côtés de l'Etat en faveur de la jeunesse et assurent le soutien des jeunes de l'Aide sociale à l'enfance.

Les Départements souhaiteraient en outre une doctrine claire en termes de contrôle interne et de séparation fonctionnelle. Une adaptation de l'assistance technique pourrait s'avérer nécessaire si le renforcement du contrôle interne viendrait à alourdir la charge sur les équipes départementales.

Départements de France va continuer à favoriser la communication vers les Départements et s'engage aussi dans le renouvellement des accords avec l'ensemble des partenaires du programme.

Danièle Cornet, membre du bureau d'Alliance Ville Emploi (AVE) et présidente du PLIE Grand Paris Sud Est Avenir, se réjouit que les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) soient en mesure de conserver le statut d'organismes intermédiaires sur la prochaine programmation. Cela leur permet d'avoir la main sur la stratégie territoriale pour être au plus près des besoins des territoires. Une inquiétude néanmoins perdure sur la fragilisation des dispositifs qui fonctionnent. Si les indicateurs économiques sont meilleurs, le nombre de personnes en grande difficulté a en effet augmenté.

AVE rejoint les propos de Départements de France sur les règles de gestion de la nouvelle programmation et se demande si les montants de l'assistance technique seront à la hauteur des besoins.

Le réseau AVE est partant pour s'engager dans l'accueil des réfugiés ukrainiens et a de l'expérience dans le domaine.

Enfin, **Danièle Cornet** souligne l'importance d'articuler le FSE+ avec les autres politiques publiques et les autres dispositifs. C'est essentiel pour les PLIE qui sont au cœur de la mise en œuvre dans les territoires.

Conclusion

Pour conclure, **Jiri PLECITY** se félicite de la mobilisation du partenariat pour mettre en œuvre la nouvelle programmation. Le travail doit se poursuivre sur les conditions favorisantes. Il espère une adoption rapide des programmes.

La Commission européenne restera en contact avec la DGEFP au sujet de la nouvelle initiative CARE, permettant une réaffectation rapide des fonds disponibles pour aider les personnes fuyant l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Des modifications ne sont pas à exclure tant que cela n'est pas finalisé.

Bruno LUCAS conclut en indiquant qu'un prochain comité national de suivi sera organisé à l'automne 2022 afin de dresser le bilan de la programmation 2014-2020.

La présentation, ainsi que les programmes soumis à la Commission européenne le 17 mars 2022, sont disponibles sur le site www.fse.gouv.fr aux rubriques CNS et concertation. Un Q/R reprenant les différentes interrogations de participants et les réponses apportées est annexé au présent compte rendu.